

volet numérique du projet d'établissement

ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE POUR MENER UNE DÉMARCHE INNOVANTE DE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES NUMÉRIQUES PÉDAGOGIQUES AU SEIN D'UN EPENC.

1. Objectifs généraux et spécifiques collège et lycée

Délibération n° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne

Section 4 : Ouvrir l'École sur la région Océanie et le monde

Principe d'adaptation de l'École à son environnement :

Article 13 : La Nouvelle-Calédonie favorise l'adaptation permanente de l'École pour répondre aux défis qu'imposent la mondialisation et les évolutions technologiques.

Innovation pédagogique et ressources numériques :

Article 13-3 : La Nouvelle-Calédonie encourage le développement et l'appropriation des outils numériques et favorise l'innovation pédagogique, notamment au regard des expériences développées dans la zone de l'Océanie. Dans le strict respect des compétences des provinces et des communes, elle s'assigne comme objectif de réduire les inégalités d'accès aux ressources numériques.

Au-delà des recommandations du projet éducatif calédonien, les études en science de l'éducation portent à considérer que les usages pédagogiques des technologies numériques sont une opportunité pour :

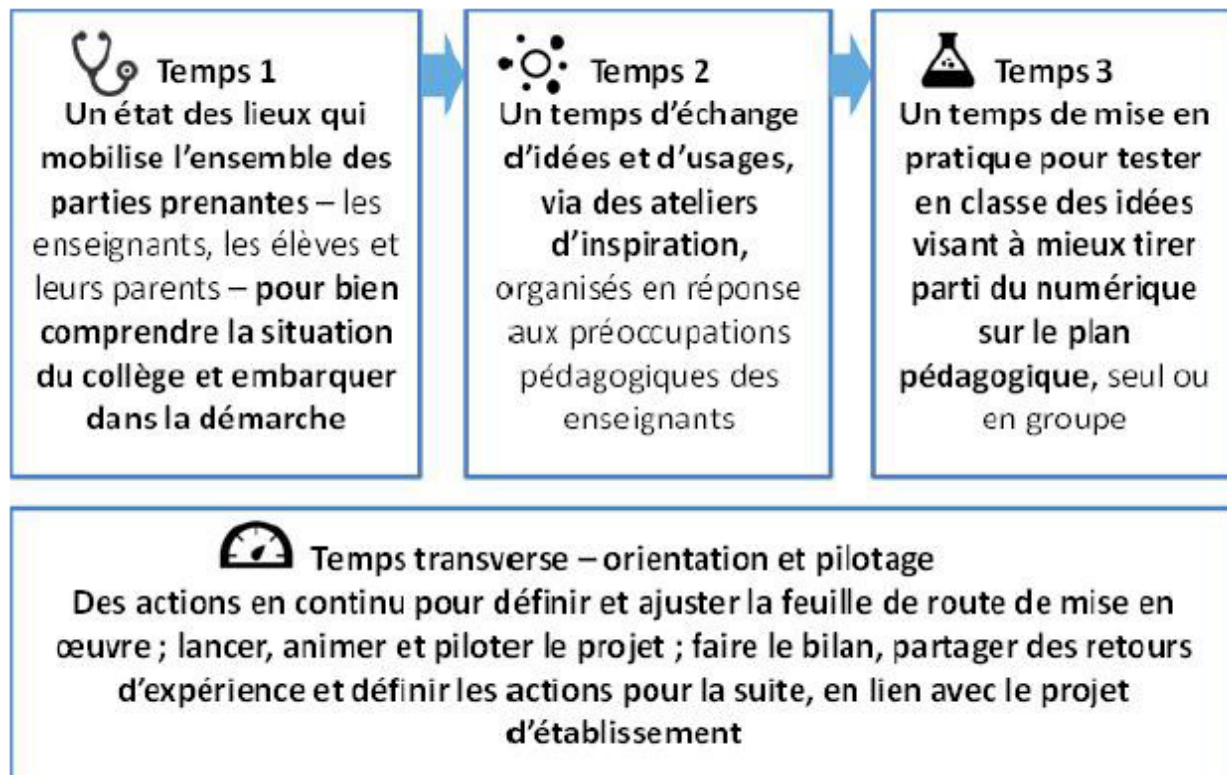
- ⇒ faire évoluer les pratiques pédagogiques et la relation aux apprentissages.
- ⇒ permettre d'adapter les enseignements aux besoins de l'élève.
- ⇒ proposer à chaque élève des méthodes d'apprentissage adaptées à ses besoins et favoriser son autonomie.
- ⇒ réduire les inégalités scolaires, culturelles et sociales.
- ⇒ faciliter les relations, les échanges, la communication entre les familles et la communauté éducative.
- ⇒ permettre de construire des compétences en vue de préparer les élèves aux emplois de demain.

Ce vadémécum a pour objectif d'apporter aux équipes pédagogiques un accompagnement pour valoriser les équipements numériques déjà installés dans l'établissement, pour développer une évolution des pratiques d'enseignement en intégrant harmonieusement les outils numériques aux pratiques pédagogiques.

Pour cela, nous proposons un diagnostic et une démarche pour accompagner les équipes éducatives :

- cette démarche vise à développer les usages pédagogiques en tirant parti des ressources et équipements numériques existants dans l'établissement.
- elle propose une approche méthodologique en réponse aux besoins pédagogiques des enseignants.
- elle s'appuie sur la mise en place d'une dynamique collective au sein de la communauté éducative pour faire progressivement évoluer les comportements et l'utilisation des matériels installés.
- elle a pour ambition d'impulser de nouveaux usages numériques pédagogiques, et *in fine* de préfigurer la stratégie d'investissement et d'acquisition des équipements numériques de l'établissement.

2. Conseils pour la mise en œuvre d'actions dans les EPENC



La Direction du Numérique pour l'Education a réalisé avec l'aide du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique et de plusieurs équipes universitaires ¹ un kit portant une aide à la conduite du changement dans les établissements.

Ce kit comprend des éléments permettant la construction d'une stratégie de changement au service des chefs d'établissement et des responsables académiques de la formation. Il est à disposition sur l'espace "Collèges Connectés" (dit Cocon), mais il s'adresse à tous les établissements : lycées comme collèges. Il comprend :

- un dispositif permettant l'auto-évaluation et le diagnostic de la maturité numérique des établissements avec la possibilité de définir des objectifs à atteindre ;
- un dispositif permettant d'identifier le positionnement des acteurs au regard des usages du numérique ;
- des éléments de conduite de projet, de définition de stratégie et d'animation de groupe de travail ;

L'accès au site de la DNE est possible à partir de son portail via une identification par adresse académique : <http://cocon.eduscol.education.fr/> ou par un accès direct au kit : http://cocon.eduscol.education.fr/mod/cocon_methode/vendors/cocon_methode/index.php

a) effectuer un diagnostic du potentiel numérique de l'établissement :

La première approche est d'effectuer un inventaire précis des ressources numériques de l'établissement. L'enquête nationale ETIC (enquête sur les technologies de l'information et de la communication) est destinée à fournir des indicateurs sur le degré d'équipement numérique dans les établissements et doit être renseignée lors de la campagne annuelle (voir : <http://eduscol.education.fr/pid26128/evaluation-et-pilotage-du-numerique-pour-l-education.html>)

La DGESCO propose depuis 2010 une approche pour tirer le meilleur parti des potentialités offertes par le numérique pour la formation des élèves.

Si cela nécessite de disposer d'infrastructures, d'équipements et de services, cela nécessite aussi une organisation adaptée et l'établissement d'un diagnostic sur la place du numérique dans les activités pédagogiques dans l'établissement (voir : <http://eduscol.education.fr/numerique/tout-le-numerique/veille-education-numerique/archives/2011/referentiel-college-ou-lycee-numerique> ou le

¹ Les références bibliographiques prennent appui sur les travaux des universitaires en socio-dynamique de l'université de Paris Dauphine, de l'apport du laboratoire Marsouin de l'université de Rennes II, ainsi que les études réalisées en 2012 par Éric Bruillard de l'ENS Cachan.

document : "DGESCO *diagnostic numérique*" sur le site de la DANE Nouvelle-Calédonie : <https://dane.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique12>)

b) mettre en œuvre des actions pour le développement des usages du numérique au sein de l'établissement :

La mise en œuvre de la démarche est composée de 3 temps successifs de mise en œuvre et d'un temps transverse de pilotage à réaliser sur 2 à 3 trimestres. Cette démarche permet de mettre en place une dynamique collective au sein de la communauté enseignante afin de faire progressivement évoluer les comportements en tirant parti des ressources et équipements numériques existants.

Cette démarche repose sur la mobilisation :

- des enseignants de l'établissement, premières cibles de la démarche,
- d'une équipe projet chargée de l'animation et du pilotage de la démarche, composée généralement de la Direction de l'établissement, des référents numériques, des enseignants volontaires pour intégrer l'équipe projet, d'un représentant au niveau académique (comme le conseiller numérique DANE par exemple), pour guider l'équipe projet dans la mise en œuvre de la démarche,
- de professeurs ressources externes à l'établissement, mobilisés pour animer des ateliers de démonstration et d'échange de pratiques,

Cette démarche doit également s'inscrire dans les instances de pilotage de l'établissement : conseil pédagogique, conseil d'administration, commission numérique, etc.

c) former les personnels :

La délégation académique au numérique éducatif proposera en fonction des projets un accompagnement des établissements et une formation des équipes éducatives. Elle privilégiera une approche pédagogique disciplinaire afin que les professeurs puissent percevoir la mise en application des usages au cœur des enseignements.

d) conseils et préconisations pour une configuration établissement :

Considérant l'évolution progressive des technologies numériques, il n'est pas aisé de proposer une configuration figée. Cependant, la DANE travaille avec les provinces à la définition d'un environnement numérique permettant aux équipes d'envisager un développement global des usages pédagogiques avec les technologies numériques.

Cette configuration repose sur l'idée que le numérique est avant tout un outil qui doit être mis en fonction de la situation d'enseignement, à la disposition des élèves. Cette configuration repose sur un principe de **flexibilité** des matériels qui doivent être tout à la fois : **mobiles** (se déplacer facilement d'un espace à un autre), **nomades** (se connecter sans contrainte aux réseaux pédagogiques) et **disponibles** (se déployer aisément en fonction des besoins).

La mise à disposition de classes mobiles par pôles disciplinaires (voir document "*configuration numérique pour collège 200 400 600*" sur le site de la DANE Nouvelle-Calédonie : <https://dane.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique12>) constitue une réponse adaptée à la question de la flexibilité des équipements numériques en fonction des besoins pédagogiques.

3. Ressources documentaires

Référentiel établissement numérique, DGESCO, novembre 2010 : pour un diagnostic du numérique dans l'établissement.

Site COCON : <http://cocon.eduscol.education.fr>

Site du Ministère de l'Éducation Nationale "*L'école change avec le numérique*" <http://ecolenumerique.education.gouv.fr/>